

## NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	12
- votants	14
- absents	2

Date de convocation :

**23 avril 2021**

Date d'affichage :

**23 avril 2021**

## VOTE

- POUR	14
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D

Envoyé en préfecture le 11/05/2021

Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 005-210501458-20210429-038\_2021-DE

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

## Séance du 29 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

**Absents et représentés** : Michel PRETI a donné procuration à Rodolphe PAPET – Isabelle DE COLOMBEL a donné procuration à Josiane ARNOUX

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

**DELIBERATION N°038/2021 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉVENEMENT « PARTIR EN LIVRE »****M. le Maire expose :**

La médiathèque municipale de St-Jean-St-Nicolas participe depuis 5 ans à la manifestation nationale autour de la littérature jeunesse « Partir en livre ».

Fort du succès rencontré auprès du jeune public et des familles et la volonté de développer les actions en faveur de la lecture publique, le projet se développe chaque année. En 2018, un partenariat a eu lieu et permet à l'événement d'être un projet inter-bibliothèque avec outre la médiathèque de St-Jean-St-Nicolas, la bibliothèque de St-Bonnet en Champsaur, la bibliothèque de St-Firmin qui participent afin de toucher un public encore plus large et développer la lecture publique sur le territoire pendant un temps de vacances propice à la découverte et l'éveil du public.

Depuis 2019, le projet continu avec la bibliothèque de St-Bonnet en Champsaur, la bibliothèque de St Firmin mais aussi la médiathèque de Chabottes qui a rejoint le projet.

Le Conseil Départemental peut être sollicité pour subventionner cette action dans le cadre de l'aide aux projets d'action culturelle des bibliothèques publiques.

La dépense subventionnable prévisionnelle de l'événement pour l'année 2021 se monte à 7 150€.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide de :**

- ↳ **Solliciter** le Conseil Départemental pour la réalisation de cette action à hauteur de 3 000 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**11 MAI 2021**